

Responsable de petite et moyenne structure

Vous avez un projet de création ou de reprise d'une entreprise ? IRFA Sud vous apprend à gérer une structure économique dans son entité grâce à la formation Responsable de Petite et Moyenne Structure.

PROFIL ET PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC ou diplôme/titre équivalent de préférence dans le domaine tertiaire ou justifier d'une expérience professionnelle un poste d'encadrement d'équipe.

Positionnement ou entretien diagnostic préalable à l'entrée en formation.
Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés

OBJECTIFS

Valider le titre professionnel **Responsable de petite et moyenne structure** niveau BAC+2 et être capable à l'issue de la formation d'animer une équipe, de piloter les opérations commerciales et la production de biens et/ou services et de gérer les ressources financières.

PROGRAMME

La formation responsable de petite et moyenne structure est composée de 3 modules (CCP – Certificat de Compétences Professionnelles).

Module 1 : Animer une équipe

- Encadrer et animer une équipe
- Organiser et assurer le fonctionnement d'une unité
- Organiser et assurer la gestion opérationnelle des ressources humaines
- Organiser et mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Module 2 : Piloter les opérations commerciales et la production de biens et/ou services

- Mettre en œuvre le plan marketing
- Mettre en œuvre l'action commerciale
- Assurer la gestion de la production de biens et/ou services
- Gérer la qualité

Module 3 : Gérer les ressources financières

- Contrôler l'activité comptable
- Analyser les coûts de revient
- Assurer la gestion financière

MODALITÉS D'EXAMEN

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :



SECRÉTARIAT, COMPTABILITÉ ET
GESTION

Où se former

- Montpellier
- Perpignan

Validation visée

- Titre professionnel de niveau 5 (niveau BTS)
- Unité de compétence

Financement

- AFPR
- Agefiph
- AIF
- ANFH
- Apprentissage
- CPF
- CPF de transition
- Pro-A

Durée

- 693 H + 175 H de stage
- Durée Indicative Individualisée selon les besoins
- Accessible en formation continue ou alternance
- 18 mois en contrat d'apprentissage / 12 mois contrat de professionnalisation
- Entrées séquencées possibles tous les deux mois

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- un entretien final avec le jury

EMPLOIS VISÉS PAR LA FORMATION RESPONSABLE DE PETITE ET MOYENNE STRUCTURE

Le(la) responsable de petite et moyenne structure est formé(e) à opérer sur les 3 piliers de la gestion d'entreprise : gestion des moyens humains, matériels et financiers visant au développement de l'entreprise, en qualité de salarié ou d'entrepreneur.

- Responsable/directeur(rice)/chef d'agence / de centre / d'unité / de site
- Directeur(rice) adjoint/directeur(rice) adjoint(e) de PME/PMI
- Manageur de proximité

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du titre professionnel RPMS niveau BAC+2, vous pouvez ensuite vous positionner sur une formation niveau licence.

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2021 : 91 %

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI 2021 : 100 %

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2021 : 85 %

FINANCEMENT DE LA FORMATION

[Vous êtes salarié\(e\) ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 21/03/2022